

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX (4.1)

**L'an deux mille vingt-trois, le 06 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
 Nombre de conseillers présents : 24  
 Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **27 février 2023**  
 Date d'affichage de la convocation : **27 février 2023**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, LEVITRE, ROBBEZ, SIGAUD, MAZET, JUILLARD (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,  
 Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,  
 M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,  
 M. PELLETIER donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
 M. MOLINAS donne pouvoir à M. MAZET,  
 M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,  
 M. DANGUY donne pouvoir à M. CADOUX,  
 M. DUBOUT donne pouvoir à M. JUILLARD,  
 M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général de la fonction publique (CGFP),

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** le tableau des emplois,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'évolution du tableau des emplois, comme suit :

Création de poste	Suppression de Poste	Observations
2 ETP adjoint technique	2 ETP adjoint technique principal 1 <sup>er</sup> classe	Recalibrage d'un poste pour la nomination d'agents
1 ETP adjoint administratif	1 ETP adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Recalibrage d'un poste pour le recrutement d'un agent

**AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230308-2023\_028\_DEL-DE



La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 09 mars 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 09 mars 2023.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 08 mars 2023.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**

